

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
23 mars 2004
Français
Original: espagnol

Assemblée générale
Cinquante-huitième session
Points 117 et 156 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Cinquante-neuvième année

Questions relatives aux droits de l'homme

**Mesures visant à éliminer le terrorisme
international**

**Lettre datée du 23 mars 2004, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de m'adresser à vous pour dénoncer devant l'Organisation des Nations Unies la présence de Luis Zúñiga Rey, terroriste notoire d'origine cubaine, dans la délégation officielle des États-Unis à la soixantième session de la Commission des droits de l'homme actuellement réunie à Genève.

Alors même que les images des attentats terroristes perpétrés le 11 mars à Madrid et qui ont coûté la vie à plus de 200 personnes sont encore fraîches, l'attitude du Gouvernement des États-Unis est vraiment paradoxale.

Pour ceux qui luttent sincèrement contre le terrorisme, c'est un véritable affront et une avanie totale de trouver, déguisé en diplomate et membre d'une délégation à ladite réunion, un individu dont le lourd casier judiciaire est connu, comme il ressort du rapport du Rapporteur spécial sur les mercenaires, M. Enrique Bernales Ballesteros, présenté précisément à la Commission des droits de l'homme en 1999 (E/CN.4/2000/14).

Le Rapporteur spécial y indique en effet que Luis Zúñiga Rey, qui est d'origine cubaine et domicilié à Miami, fait partie du groupe clandestin de sécurité de l'organisme paramilitaire dénommé Fondation nationale cubano-américaine.

Selon le rapport de 1999 de Bernales Ballesteros, Zúñiga Rey a recruté le citoyen guatémaltèque Percy Francisco Alvarado Godoy pour étudier les points vulnérables à des attentats terroristes à Cuba : hôtels, centrales thermiques et raffineries de pétrole, entre autres.

Les actions envisagées par Luis Zúñiga Rey ont pu être déjouées car Alvarado Godoy était en fait un agent de la sécurité d'État cubaine.



Cet occupant actuel d'un siège de la délégation des États-Unis a illégalement quitté Cuba en 1973 en s'introduisant dans la base navale de Guantánamo et, arrivé à Miami, s'est enrôlé dans une opération du Service central de renseignements (CIA) qui prévoyait de pénétrer en territoire cubain pour y effectuer des sabotages et attenter à la vie des principaux dirigeants du pays.

Ce plan a été neutralisé par les autorités cubaines en août 1974. Zúñiga Rey, chargé d'explosifs et d'armes, a été arrêté. Jugé par l'instance judiciaire compétente, il a été condamné à 25 ans de prison mais, libéré en 1988, il n'en a purgé que 14. À son retour aux États-Unis, il s'est lié à la Fondation nationale cubano-américaine et a été impliqué directement ou indirectement dans la pose de bombes dans des hôtels de La Havane et dans d'autres actes terroristes dans des hôpitaux cubains.

La décision du Gouvernement des États-Unis de faire de Luis Zúñiga Rey un membre de sa délégation officielle à la Commission des droits de l'homme qui siège actuellement à Genève est non seulement irrespectueuse envers l'Organisation des Nations Unies mais, du fait de la présence de cet individu au passé chargé, compromet aussi la sécurité de l'Office et de tous les délégués qui participent aux travaux de la soixantième session de la Commission.

Que vaut donc pour la Commission des droits de l'homme le rapport présenté en 1999 par le Rapporteur spécial sur les mercenaires, M. Enrique Bernales Ballesteros?

Est-il possible que, cinq ans après sa présentation à la Commission, ce rapport ne soit que lettre morte et dérision pour la délégation d'un État Membre qui se proclame le porte-drapeau de la lutte mondiale contre le terrorisme international?

Est-il possible de se taire quand un individu au passé criminel et terroriste si chargé siège dans un organe dont l'objectif fondamental a jusqu'ici été la lutte pour l'application intégrale des droits de l'homme?

Cuba espère que, face à ce délégué inadmissible, la présidence actuelle de la Commission des droits de l'homme prendra les mesures nécessaires et agira en conséquence. Si la présence de Zúñiga Rey est jugée normale, cela reviendra à bénir le terrorisme au lieu de le combattre et enverra un fâcheux message de complicité et d'impunité aux coupables d'actes terroristes.

La délégation cubaine est prête à donner plus de précisions sur ce terroriste notoire et ses antécédents.

Vu la nécessité de dénoncer ce fait odieux comme il le faut et d'avertir de cet outrage les États Membres, j'ai l'honneur de demander que la présente lettre soit distribuée comme document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Orlando **Requeijo Gual**